Image not found or type unknown

malfaçon dans la résidence ou je réside

Par **aurel78000**, le **05/10/2012** à **12:16**

bonjour,

je réside depuis 2 ans au 3eme et dernier étage d'une résidence construite il y a moins de 5 ans, et depuis quelques temps, il a été constaté dans les appartements du dessous ainsi que dans les communs des infiltrations d'eau.

la copropriété accuse ma douche d'être responsable de ces infiltrations.

je suis seul en studio, je prend au maximum 2 douches/J et des douches "normales" (sans faire couler 200L!!)

je ne dispose pas de cabine de douche mais d'un rideau et le plombier mandaté par la copropriété a pu constater que les joints n'étaient pas en très bon état.

aujourd'hui, mon propriétaire me demande de voir ceci avec mon assurance

j'aimerais savoir si il ne se défile pas car premièrement, les fuites étant visiblement si importantes il est quasi improbable que l'infiltration ne viennent que de ma douche, et deuxiemement, je ne suis que locataire et si fuites il y a, elles résultent de mal facons.

que dois-je faire?

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés